

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 février 2019

**Rapporteur :
Madame Marie LE GALL**

N° 22

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 13/02/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/02/2019 (accusé de réception du 12/02/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Conventions de servitudes ENEDIS rue de Kerfily, rond-point de Kerhuel

Afin d'assurer l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique rue de Kerfily, rond-point de Kerhuel, la ville de Quimper consent à titre gratuit au profit d'ENEDIS des servitudes de passage de canalisations sur des parcelles communales.

Afin de pouvoir procéder à des travaux de mise en souterrain de réseaux électrique, la ville de Quimper autorise au profit d'ENEDIS une servitude de passage de deux canalisations souterraines, sur une longueur d'environ 18 mètres sur 3 mètres de large, sur la parcelle cadastrée AE sous le numéro 186 située à l'angle de la rue de Kerfily et de la rue Hent Glaz, rond-point de Kerhuel.

Aux termes de cette convention, les frais sont supportés par ENEDIS.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer la convention et tous les actes à intervenir.